



COMMUNIQUE DE PRESSE  
4 juillet 2011

## MMA renforce, avec le volet e-réputation/usurpation d'identité son offre de Protection Juridique

Face aux évolutions des habitudes des Français, notamment sur Internet, MMA enrichit son offre de Protection Juridique en matière d'e-réputation et d'usurpation d'identité afin d'accompagner au mieux ses assurés face à ces sources de litiges.

**Nouveau** : la Protection Juridique Tranquillité INTEGRALE inclut une indemnité de 1500 euros en cas d'atteinte à la réputation sur Internet ou d'usurpation d'identité. Cette indemnité couvre :

- la prise en charge des pertes financières à la charge de l'assuré telles que les frais de déplacement
- la mise en relation avec un consultant spécialisé afin de disposer de conseils pour faire face à ces situations.

**MMA, via sa filiale DAS\*, enrichit sa gamme d'assurance Protection Juridique à destination des particuliers en réponse à de nouveaux besoins. Au delà des garanties classiques de Protection Juridique, MMA couvre désormais les risques d'atteinte à l'e-réputation et l'usurpation d'identité de ses assurés en les accompagnant, en cas de litige, dans toutes leurs démarches.**

### L'e-réputation

**Avec sa Protection Juridique Tranquillité Intégrale, MMA apporte une réponse en matière de risques liés à l'e-réputation.**

En effet, les internautes sont parfois convaincus de contrôler leur identité numérique mais il arrive que des traces demeurent sur Internet à leur insu : photos, opinions, CV, vidéos, adresse e-mail, numéro de téléphone...

**Diffamation, propos privés rendus publics, photos détournées... Face aux possibles dérives d'internet, MMA simplifie le quotidien de ses assurés en les armant pour faire valoir leurs droits en matière d'e-réputation.**

*« En naviguant sur Internet, je me suis aperçu que quelqu'un se faisait passer pour moi sur un blog »*

#### **La réponse MMA :**

MMA a conseillé de déposer plainte pour diffamation auprès du commissariat ou de la gendarmerie la plus proche. Une fois le responsable identifié, l'affaire a pu être portée devant le Tribunal Correctionnel. Grâce à MMA, des dommages et intérêts ont été obtenus.

## L'usurpation d'identité

Avec sa Protection Juridique Tranquillité Intégrale, MMA garantit les assurés contre les litiges liés à l'usurpation d'identité. Il suffit parfois de connaître le nom, le lieu et la date de naissance de la victime pour usurper une identité.

Perte d'argent, besoin de prouver son identité, interdit bancaire, assignation en justice : les conséquences de l'usurpation d'identité sont diverses et variées.

**MMA s'engage auprès de ses assurés pour toujours mieux sécuriser et simplifier leur quotidien en les accompagnant en cas d'usurpation d'identité.**

*« Au moment de faire valoir mes droits au chômage, j'ai découvert qu'une autre personne bénéficiait déjà de mes droits ASSEDICS »*

### La réponse MMA :

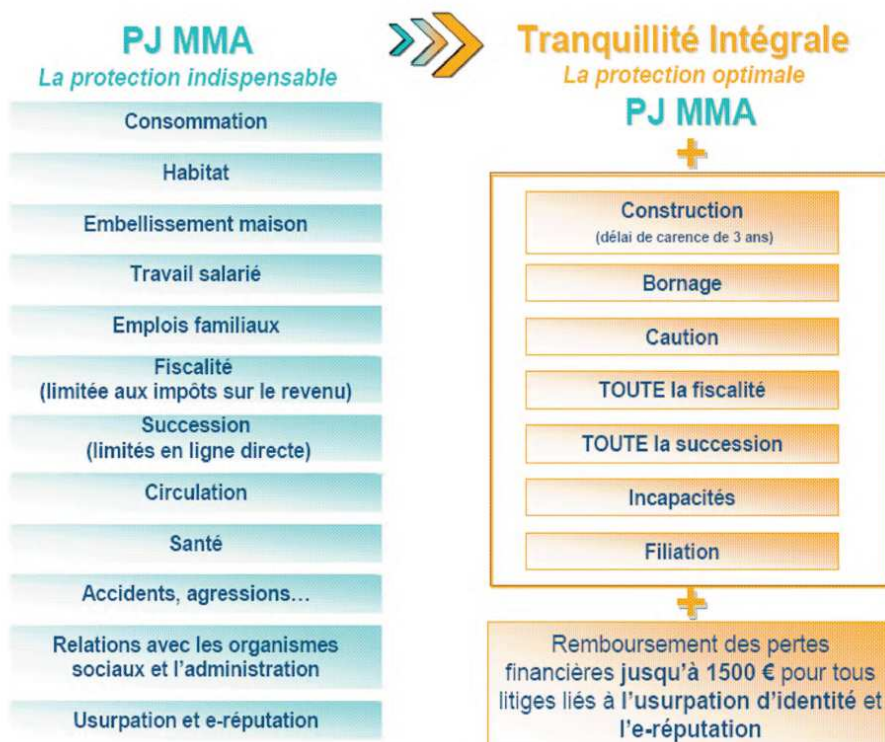
MMA a conseillé de porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie afin d'obtenir, avec l'assistance d'un avocat, un jugement à faire valoir auprès de l'organisme auprès duquel l'usurpateur avait agi.

## La Protection Juridique MMA pour faire face aux litiges de la vie quotidienne

L'offre MMA répond de manière sûre et innovante aux attentes de ses assurés en sécurisant au maximum leur quotidien et en leur donnant les armes pour se défendre dans toutes les situations de la vie quotidienne : consommation, habitation, travail salarié, santé, e-réputation, usurpation d'identité...

MMA propose deux formules pour deux niveaux de réponses :

- PJ MMA : la protection indispensable pour préserver le quotidien des assurés.
- Tranquillité INTEGRALE : des garanties encore plus larges pour une protection optimale.



## Pourquoi une assurance Protection Juridique ?

La Protection Juridique garantit les litiges survenant dans le cadre de la vie privée. Elle permet d'informer les assurés de leurs droits, et de les accompagner dans leurs démarches. L'assurance Protection Juridique prend aussi en charge la défense des clients et les frais de défense si une action en justice est nécessaire.

La Protection Juridique du Particulier délivre 4 prestations :

- L'information juridique et pratique
- La recherche d'une solution amiable
- La défense judiciaire des droits
- L'exécution et le suivi

*\*Offre conçue par DAS, filiale du groupe MMA, créée en 1917 et notamment spécialisée en protection juridique (PJ).*

### **MMA en quelques lignes**

*MMA compte parmi les 10 premiers groupes français d'assurance. Multi-spécialiste, il s'adresse à la fois aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux collectivités et aux associations. MMA est le 3ème réseau d'agents généraux en assurances de biens et de responsabilité avec plus de 3,2 millions de clients.*

### **DAS en quelques lignes**

*DAS est une société du groupe COVEA (MMA-MAAF-GMF), créée en 1917 et spécialisée en protection juridique (PJ), en pertes financières et en loyers impayés.*

*Leader en France de la protection juridique des entreprises, elle est la seconde société spécialisée en PJ du marché.*

*DAS distribue ses produits sous sa propre marque mais elle porte et gère également les risques PJ des sociétés du groupe MMA labellisés à leurs marques.*

*DAS propose une gamme complète de produits de PJ à la fois aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux associations et aux collectivités. Elle diffuse ses produits via le réseau d'agents MMA, de courtiers d'assurances ou en direct avec des partenaires.*

### **Contacts Médias**

Tiara de Cerval - Tél. : 01 58 65 00 25  
tdcerval@hopscotch.fr  
Marie Grave - Tél. : 01 58 65 00 82  
mgrave@hopscotch.fr

MMA / DAS :  
Amélie Bourreau – Tél. : 01 53 10 65 49  
amelie.bourreau@groupe-mma.fr